

Date de la convocation : 22 novembre 2023

A.R. Télétransmission

Date d'affichage : 1er décembre 2023

Sous Prénature

069 200 040 590 00016

Date de publication sur site Internet CAVBS : 1er décembre 2023

01 DEC. 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES - Réutilisation des eaux usées de la station de traitement de Villefranche-sur-Saône

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** le **VINGT NEUF NOVEMBRE**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, ESPASA Christophe, GIRIN Pascal, GUIDOUM Kamel, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LIEVRE Patrick, LUTZ Sophie, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, DESMULES Marielle.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à LUTZ Sophie), CHOLLAT Françoise (pouvoir à ROMANET-CHANCRIN Michel), DECEUR Patrice (pouvoir à PHULPIN Patrick), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), FROMENT Benoît (pouvoir à PARLIER Frédérique), LICI Vassili (pouvoir à DUPIT Emmanuel), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PORTIER Alexandre (pouvoir à MANDON Olivier), RAVIER Thomas (pouvoir à RONZIERE Pascal), REIX Marie-Laure (pouvoir à CARANO Christine), AKSU GIRISIT Keziban, DUTHEL Gilles, GIFFON Georges, GLANDIER Martine, LONGEFAY Fabrice, PARIZOT Stéphane, REBOULE Anne, SEIVE Capucine, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Monsieur Olivier MANDON** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Face aux épisodes récurrents de sécheresses intenses accompagnés de restrictions des usages de l'eau ces dernières années, et conformément aux priorités du plan de mandat concernant la préservation et l'optimisation de la ressource en eau, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) a décidé d'expérimenter le recyclage des eaux usées.

Dans cette perspective, la requalification en cours de la station de traitement des eaux usées de Villefranche-sur-Saône, dont les travaux seront achevés à l'été 2024, permettra de fiabiliser et d'améliorer la qualité du traitement des eaux usées.

Ces éléments permettent d'envisager la mise en place d'une unité de réutilisation des eaux usées sur la station de traitement de Villefranche-sur-Saône, notamment en lien avec les usagers suivants :

- les services de la ville de Villefranche-sur-Saône pour l'arrosage des serres, des espaces verts et le nettoyage des voiries ;

- le SYTRAIVAL en charge du traitement des ordures ménagères, pour les besoins liés au fonctionnement de son unité de valorisation énergétique des déchets ;
- les services de la Communauté d'Agglomération, notamment pour les besoins propres de la station de traitement des eaux usées et l'hydrocurage des réseaux.

Le volume recyclé pourrait être de l'ordre de 50 000 m³ par an, uniquement avec ces usagers situés à proximité de la station.

Ce projet novateur nécessite une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat chargés de la police de l'eau, ainsi que la signature de conventions de fourniture d'eau avec les futurs usagers.

Les travaux à réaliser sur la station de traitement des eaux usées sont les suivants :

- mise en place d'une filtration complémentaire ;
- mise en place d'une désinfection par ultra-violet ;
- mise en place d'un stockage d'eau (réutilisation d'un bassin existant) ;
- pose d'un surpresseur et d'un réseau de distribution pour alimenter les usagers.

Le coût de ces travaux est estimé à 400 000 € HT, avec une aide financière probable de l'Agence Régionale de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de l'ordre de 50%.

L'objectif est de mettre en service cette nouvelle installation à l'été 2024.

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de valider la réalisation de l'opération visant à mettre en place une unité de réutilisation des eaux usées sur la station de traitement de Villefranche-sur-Saône, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les autorisations nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces permettant d'obtenir les autorisations relatives à cette opération.

Pascal RONZIERE
Président

